



PRIORITÉ AU DISCOURS PRONONCÉ
Allocution de Charles Sirois, président du conseil
Assemblée générale annuelle de la Banque CIBC
Halifax (Nouvelle-Écosse)
26 avril 2012

Merci, et bonjour à vous tous. Je suis ravi d'être ici, à Halifax, à l'occasion de notre 145^e assemblée générale annuelle. Dix années se sont écoulées depuis la dernière assemblée générale tenue par la Banque CIBC dans cette magnifique ville et je suis enchanté d'y remettre les pieds afin de rencontrer nos actionnaires.

Comme Gerry l'a mentionné, la Banque CIBC exerce ses activités à Halifax depuis longtemps. Près de deux cents ans plus tard, elle demeure bien capitalisée et est reconnue pour sa capacité de procurer une valeur à ses actionnaires et d'aider ses clients à réaliser ce qui compte pour eux.

Le Conseil d'administration de la Banque CIBC estime que la bonne gouvernance est la fondation essentielle à la création d'une valeur durable pour les actionnaires. Elle permet d'atténuer le risque, favorise une culture axée sur le rendement et procure une solide plateforme sur laquelle produire des rendements financiers de premier ordre. Nous restons fermement résolus à maintenir des principes de gouvernance rigoureux.

En 2011, nous avons poursuivi nos efforts pour améliorer les systèmes de gouvernance et de l'efficacité du conseil d'administration de la Banque CIBC. À cette fin, votre conseil a participé activement à de nombreuses initiatives

pour améliorer la gouvernance d'entreprise à la Banque et demeurer à l'avant-garde des pratiques exemplaires.

Tout au long de l'exercice, les comités du conseil se sont employés à soutenir la direction dans sa planification stratégique, à renforcer davantage notre cadre sur l'engagement envers les parties intéressées, à améliorer la supervision de la gestion du risque, ainsi que les principes de gestion des compétences et de rémunération des cadres supérieurs.

J'aimerais prendre quelques instants pour souligner les faits saillants de certaines réalisations du conseil.

Participation active à l'élaboration de stratégies

L'adoption de la bonne stratégie permet de donner des orientations à l'organisation et d'établir les facteurs de réussite à long terme. Pour la Banque CIBC, notre stratégie globale consiste à produire des bénéfices constants et durables en assurant la croissance stratégique sans pour autant prendre des risques inutiles. En collaboration avec la direction, nous avons essentiellement porté notre attention sur des thèmes stratégiques précis, notamment la croissance des affaires, le risque et les compétences.

À titre de conseil expérimenté indépendant dont les membres possèdent des compétences et des savoir-faire diversifiés, nous avons pu apporter une perspective équilibrée et à valeur ajoutée au processus. Par des séances de formation continue offertes durant l'exercice, nous avons assuré le perfectionnement de nos administrateurs et leur avons permis de mieux saisir les principaux enjeux principaux et les effets sur l'environnement qui sont essentiels au progrès stratégique de la Banque CIBC.

Renforcement de notre cadre sur l'engagement envers les parties intéressées

Le Comité de gouvernance a poursuivi la mise au point du cadre du conseil sur l'engagement envers les parties intéressées, qui permet au conseil de rester au fait de l'opinion des parties intéressées et de demeurer réceptif à leurs commentaires.

Nous avons consacré beaucoup de temps et d'attention au maintien d'un dialogue avec les investisseurs. L'officialisation de notre processus et l'attention accrue portée à cette question nous ont permis d'être plus proactifs dans notre faire-savoir. Entretenir un dialogue constant avec nos investisseurs compte toujours parmi les priorités du conseil.

Surveillance des modifications comptables importantes

Le Comité de vérification a supervisé la transition de la Banque aux Nouvelles normes internationales d'information financière. Cette conversion a constitué le changement comptable le plus important de toute l'histoire de la Banque, et votre conseil a participé à cette conversion.

Ce comité participe régulièrement à l'examen des résultats et de l'information continue de la Banque. Durant l'exercice, il a également surveillé les activités liées au risque dans le cadre de contrôle et la présentation de l'information de la Banque CIBC.

Amélioration de la surveillance de la gestion du risque

La Banque CIBC a produit un énoncé officiel sur l'intérêt à l'égard du risque qui établit notre approche à l'égard de la gestion du niveau de risque que nous prenons dans l'exercice de nos activités. Y sont définies les mesures qui nous permettent d'évaluer notre profil de risque, ainsi que les cibles qui

servent à orienter les décisions d'affaires stratégiques. Principe directeur important, l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la Banque CIBC vient appuyer notre culture de risque et se concilie bien avec notre impératif stratégique qui consiste à produire des bénéfices constants et durables.

Le Comité de gestion du risque du conseil d'administration et la direction ont continué de préciser leur intérêt à l'égard du risque en 2011 pour qu'il s'harmonise à nos stratégies du risque et d'entreprise. Ces précisions viennent appuyer l'objectif de la Banque CIBC qui consiste à être une banque à faible risque tout en assurant sa croissance stratégique dans des secteurs d'activité dans lesquels elle a des capacités concurrentielles et des possibilités d'accroître sa part du marché. En conséquence, nous sommes en mesure d'exercer une surveillance du risque tout en cherchant à innover et à croître.

Au nom du conseil, le comité a surveillé l'examen des risques d'affaires, évalué les plans d'affaires et les initiatives de croissance dans le contexte de l'intérêt à l'égard du risque. Pour rester au fait des normes réglementaires mondiales sur les exigences de fonds propres des banques relatives aux liquidités et à l'effet de levier, le comité a assisté à des présentations instructives périodiques sur les exigences de l'Accord de Bâle III quant au risque lié aux fonds propres, au risque d'illiquidité et au risque de fraude dans nos entreprises.

Renforcement de nos principes de gestion des compétences et de rémunération des cadres supérieurs

Grâce au soutien du Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction, le Conseil d'administration travaille étroitement avec la direction à l'officialisation de notre démarche de perfectionnement des employés. Nous avons fait progresser notre stratégie de gestion des compétences, notre planification de la relève, notre processus d'évaluation

des compétences des cadres supérieurs, notre efficacité organisationnelle et notre perfectionnement du leadership.

En 2011, les critères pour la relève ont été mis au point et intégrés aux plans de perfectionnement pour le chef de la direction et les cadres supérieurs qui relèvent du chef de la direction. Les profils des compétences ont été élaborés pour les cadres supérieurs en général et des objectifs de gestion des compétences ont été mieux intégrés à la stratégie d'entreprise. Nous nous employons à former la prochaine génération de leaders grâce au Programme de leadership en services financiers. Ces futurs leaders acquerront les compétences nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie de la Banque, réagir aux mutations de l'économie mondiale et tirer profit des possibilités du marché.

Nous considérons que la rémunération est une composante importante de la stratégie de la Banque pour attirer, motiver, garder en poste et perfectionner ses meilleurs éléments. Nos principes de rémunération des cadres supérieurs affermissent notre intérêt à l'égard des faibles risques et visent à harmoniser la rémunération des cadres supérieures à l'exécution de la stratégie de la Banque CIBC et à la création d'une valeur à long terme pour les actionnaires. Les conséquences de la prise de risque sont évaluées tout au long du processus de prise de décision en matière de rémunération pour tous les employés.

Les progrès de la Banque CIBC au chapitre de la divulgation de la rémunération des cadres supérieurs depuis quelques années ont été largement reconnus. Nous croyons qu'il faut communiquer à nos actionnaires l'information qui leur permet de comprendre combien, de quelle manière et pourquoi nous rémunérons nos cadres supérieurs. Vous trouverez cette information dans la Circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2012, qui vous a été envoyée par la poste avant l'assemblée d'aujourd'hui. Nous avons l'intention de demeurer un chef de file du marché en ce qui a trait à nos pratiques de communication.

Dynamique du Conseil d'administration

La composition et le leadership de notre conseil sont essentiels à notre capacité de nous acquitter de nos responsabilités avec efficacité. Nous comprenons qu'il est nécessaire de retrouver, au sein du conseil, la bonne combinaison de compétences et d'expérience et avons conscience du fait que cette combinaison peut changer. Nous avons continué de nous concentrer sur son renouvellement pour assurer la diversité de compétences, d'antécédents et de nouveaux points de vue nécessaires à la supervision active et à la gérance de la Banque.

Les 15 administrateurs en candidature à l'élection aujourd'hui apportent un équilibre de points de vue et d'expérience à la Banque CIBC. Au nom de nos actionnaires, je souhaite exprimer mon appréciation à chacun pour son leadership et sa participation active au cours du dernier exercice.

Mot de la fin

En 2011, la Banque CIBC a une fois de plus connu un excellent rendement. Tandis que la direction s'employait à faire croître notre bénéfice net de 24 % et à faciliter et à assouplir les opérations bancaires pour nos clients, votre conseil maintenait son engagement à l'égard d'une gouvernance et d'une supervision rigoureuses.

Nous sommes fiers de nos projets de leadership en matière de gouvernance et de la reconnaissance qui nous a été témoignée pour nos efforts. En 2011, GMI, principal fournisseur indépendant de services de notation du risque et de recherche en gouvernance d'entreprise à l'échelle mondiale, a une fois de plus attribué à la Banque CIBC une note pour le maintien de ses normes de gouvernance d'entreprise (les meilleures de leur catégorie), la positionnant ainsi dans le centile supérieur du classement de toutes les sociétés.

Votre conseil appuie le leadership du chef de la direction, Gerry McCaughey, et de son équipe de gestion, ainsi que les efforts concentrés dont ils ont fait preuve pour produire des bénéfices constants et durables au cours d'un exercice marqué par l'intertitude continue de l'économie mondiale.

J'aimerais adresser des remerciements à ce groupe de leaders solides, cohésifs et chevronnés, ainsi qu'à nos 42 000 employés et plus qui contribuent aux réalisations de la Banque CIBC et, tous les jours, font de ce qui compte pour nos clients leur priorité.

Enfin, au nom de tout le conseil, j'aimerais vous remercier, vous, nos actionnaires, de votre soutien et de votre confiance indéfectibles. J'ai hâte de poursuivre le dialogue avec vous.

UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

De temps à autre, nous faisons des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris dans cette présentation, dans d'autres dépôts auprès d'organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières ou de la SEC des États-Unis, et dans d'autres communications. Ces énoncés comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations concernant nos activités, nos secteurs d'activité, notre situation financière, notre gestion des risques, nos priorités, nos cibles, nos objectifs permanents ainsi que nos stratégies et perspectives pour 2012 et les exercices subséquents. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « s'attendre à », « prévoir », « compter », « estimer » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. De par leur nature, ces énoncés prospectifs nous obligent à faire des hypothèses et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes qui peuvent être de nature générale ou particulière. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, influent sur nos activités, notre rendement et nos résultats et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent : le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'illiquidité, le risque stratégique, le risque opérationnel, les risques juridiques et de réputation, les risques de conformité réglementaire et le risque environnemental; des changements d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où nous exerçons nos activités; les changements apportés aux lignes directrices relatives aux fonds propres pondérés en fonction du risque et aux directives d'information, et leur interprétation; l'issue de poursuites et des questions connexes; l'incidence de modifications apportées aux normes et aux règles comptables, et leur interprétation; les changements apportés au montant estimé des réserves et provisions; l'évolution des lois fiscales; les changements à nos cotes de crédit; la situation ou les changements politiques; l'incidence possible de conflits internationaux et de la guerre au terrorisme, des catastrophes naturelles, des urgences en matière de santé publique, des perturbations occasionnées aux infrastructures des services publics et toute autre catastrophe sur nos activités; la fiabilité de tiers à fournir les infrastructures nécessaires à nos activités; l'exactitude et l'exhaustivité de l'information qui nous est fournie par nos clients et contreparties; le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers nous ou nos sociétés

affiliées; l'intensification de la concurrence livrée par des concurrents existants ou de nouveaux venus dans le secteur des services financiers; l'évolution des technologies; la tenue des marchés financiers mondiaux; les modifications à la politique monétaire et économique; les fluctuations des taux de change; la conjoncture économique mondiale et celle du Canada, des États-Unis et d'autres pays où nous menons nos activités; les changements de prix et de taux du marché qui pourraient réduire la valeur des produits financiers; notre capacité à élaborer et à lancer de nouveaux produits et services, à élargir nos canaux de distribution existants et à en créer de nouveaux, et à accroître les revenus que nous en tirons; les changements des habitudes des clients en matière de consommation et d'épargne; notre capacité d'attirer et de retenir des employés et des cadres clés; et notre capacité à anticiper et à gérer les risques associés à ces facteurs. Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs ne s'y fient indûment. Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif contenu dans cette présentation ou dans d'autres communications, sauf si la loi l'exige.